



Canne à sucre – Décembre 2013

Directeur de publication : Jean-Bernard GONTHIER, Président de la Chambre d'Agriculture de La Réunion - 24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière : Alizé MANSUY.

Comité de rédaction : Chambre d'Agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, Armeflhor, Association des Vergers de l'Ouest, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, ERCANE, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

A RETENIR

Chenilles défoliatrices : augmentation des attaques de noctuelles (*Athetis simplifia* et *Mythimna loreyi*) dans les Hauts de la zone Ouest. Surveiller le niveau d'attaque des feuilles. A partir de 50 %, la croissance des cannes peut être fortement ralentie.

METEOROLOGIE

Poste	Sainte Rose	Saint Benoît	Sainte Suzanne Bras Pistolet	Saint Paul l'Ermitage	Saint Paul Tan Rouge	Saint Pierre	Petite-île
Températures moyennes décennales (°C)	23,1	23,8	19,5	23,7	18,5	22,1	24,1
Températures moyennes mensuelles (°C)	23,5	24,1	20,6	24,5	19,2	22,8	25,3
Pluviométrie décennale (mm)	184,6	187,6	247,7	23,7	51,7	31,5	44,6
Pluviométrie mensuelle (mm)	350	238,8	394,6	59	141	23	34

Tableau 1 : relevés de novembre 2013 comparé aux données décennales du mois de novembre.

Au niveau de la température, on observe que le mois de novembre 2013 a été plus chaud que les années précédentes. Les précipitations, quant à elles, ont été beaucoup plus importantes que les moyennes décennales pour l'Est et l'Ouest.

PHENOLOGIE

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude	Variété	Date de récolte	Stade
P1	Sainte Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	mi juillet 2013	Tallage
P2	Saint Benoît	Beaulieu	66	R582	novembre 2013	Levée
P3	Saint Benoît	Helvétia	421	R570	août 2013	Tallage
P4	Sainte Rose	Bonne espérance	65	R570	mi juillet 2013	Tallage
P5	Les Avirons	Tévelave	798	R583	fin juillet 2013	Tallage
P6	Saint Paul	Saline les Hauts	881	R583	fin juillet 2013	Tallage
P7	Saint Paul	Antenne IV	204	R579	mi août 2013	Tallage
P8	Saint Philippe	La Baril	49	R570	mi juillet 2013	Tallage
P9	Saint Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	mi juillet 2013	Tallage

Tableau 2 : suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois de novembre 2013.

ETAT PHYTOSANITAIRE DES CULTURES

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, une fois par mois, des observations sont réalisées sur 9 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île. Cette surveillance biologique concerne à la fois les bioagresseurs mais aussi les adventices. Les périodes d'observations sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageur/adventice. Celles-ci se font soit par comptage soit par notation de présence ou d'absence.

Les données suivantes ont été récoltées au mois de novembre 2013.

- Bioagresseurs :**

Bioagresseurs	Situation des parcelles		Seuil de risque	Évaluation des risques
	Nombre moyen de rejets/souche	% cœurs morts		
Borer rose (<i>Sesamia calamistis</i>)	P1 : 17	7 %	20 %	Risque Faible à Moyen
	P2 : <i>récolte</i>	0 %		
	P3 : 7	0 %		
	P4 : 17	9 %		
	P5 : 18	0 %		
	P6 : 17	5 %		
	P7 : 16	0 %		
	P8 : 10	0 %		
	P9 : 21	0 %		

Entre un et trois mois après la date de récolte, les risques d'attaque sont plus fréquents sur les rejets < 50 cm. Le risque de nouvelles attaques devrait diminuer avec la venue des pluies mais aussi la croissance des bourgeons.

Borer ponctué (<i>Chilo sacchariphagus</i>)	0%	50 - 70 %	Risque nul
--------------------------------------------------	----	-----------	------------

L'absence d'attaque s'explique par le fait que la campagne sucrière est finie et que les tiges ont toutes été récoltées. Si des cannes sont utilisées comme boutures, faire attention à replanter uniquement des cannes saines (absence de dégâts de foreur de tige).

Noctuelles (<i>Athetis simplifia</i> et <i>Mythmina loreyi</i>)	P1 : 5 % P2 : <i>récolte</i> P3 : 0 % P4 : 0 % P5 : 20 %	> 50 %	Risque Faible à Moyen
-------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	--------	-----------------------

	P6 : 10 % P7 : 0 % P8 : 0 % P9 : 5 % <i>(bourgeons attaqués)</i>		
--	------------------------------------------------------------------------------	--	--

Ce sont les jeunes repousses de canne à sucre qui sont les plus attaquées.

Cochenille de la canne à sucre (<i>Aulacaspis tegalensis</i>)	0 %	> 50 %	Risque nul à faible
-----------------------------------------------------------------	-----	--------	---------------------

Avec les pluies de novembre les rares attaques devraient diminuer.

Rat (<i>Rattus</i> sp.)	0 %	Seuil difficile à déterminer	Risque nul à faible
--------------------------	-----	------------------------------	---------------------

Thrips (<i>Thysanoptera</i>)	P3 : 10 % P4 : 5 % Autres : 0 % <i>(bourgeons attaqués)</i>	> 50 %	Risque nul à faible
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------	--------	---------------------

En période de sécheresse, les thrips prolifèrent. Il y a de forte chance que des dégâts aient été observés début novembre. Avec les pluies du mois, le phénomène devrait diminuer fortement.

FOCUS : La noctuelle ou chenille défoliatrice (*Athetis simplifia* et *Mythmina loreyi*)

Description du bioagresseur

La noctuelle ou chenille défoliatrice est un lépidoptère de la famille des Noctuidae. La chenille, mesurant environ 3,5 cm de long à corps jaune ou gris-vert s'attaque surtout aux jeunes feuilles des repousses de canne à sucre (stade levée et tallage). Au dessus, les attaques deviennent plus rares, car la larve préfère les tissus tendres. Les dégâts se manifestent par une diminution de la surface foliaire des cannes et par un retard de croissance.

Situation des parcelles

On observe des attaques de chenilles défoliatrices dans les environs de Ste-Suzanne, dans le Sud et dans les hauteurs de l'Ouest où les attaques sont plus importantes. Les seuils de risque sur ces parcelles d'observations ne sont néanmoins pas atteints.



Illustration 1 : Feuille de canne attaquée par la noctuelle (A. Mansuy, CA)



Illustration 2 : Noctuelle défoliatrice (C. Gossard, CA)

Observations ponctuelles

De nombreuses observations ont été faites au sein du réseau d'épidémiologie concernant les attaques de chenilles défoliatrices. Ces attaques concernant les zones de Saint-Paul (à partir de 650 m d'altitude) sur les variétés R570, R577 et R583. Ces attaques sont très significatives et peuvent représenter environ 70 % de la surface des feuilles.

Sur Piton Saint-Leu, à 530 m d'altitude, de fortes attaques (> 50% de la surface foliaire) ont été observées sur les

variétés R577 et R579. Sur certaines feuilles, 100% de la surface foliaire a été dévorée. Les parcelles attaquées sont celles qui ont été récoltées en dernier cette année et qui présentaient donc les pousses les plus tendres.

Seuil de risque

On rappelle que dès lors que le niveau d'infestation dépasse les 50 % de surface de feuilles attaquées, la croissance de la canne peut être fortement ralentie.

Evaluation des risques

Ce sont généralement les jeunes repousses de canne à sucre qui sont les plus attaquées. Le risque diminue avec la croissance des cannes.

Conseils et mesures alternatives

En cas de forte infestation (plus de 50 % de la parcelle et des feuilles) vous pouvez utiliser le *Bacillus thuringiensis* pour lutter contre ce ravageur.

• Adventices

Adventices	Situation des parcelles (Surface de 2 m x 2 m)	Seuil de risque (2m x 2m)	Évaluation des risques
Pariétaire (<i>Amaranthus</i> sp.)	P7 : 5 pieds	> 30 pieds	Risque moyen
Oumine (<i>Cyperus rotundus</i>)	P4 : < 5 pieds	> 30 pieds	Risque moyen
Tabac bœuf (<i>Clidemia hirta</i>)	P3 : 15 pieds P4 : < 5 pieds	> 10 pieds	Risque élevé
Lianes (<i>Ipomoea</i> sp.)	P7 : 2 pieds P8 : 2 pieds P9 : 15 pieds	> 6 pieds	Risque élevé
Gros chiendent (<i>Eleusine indica</i>)	P8 : 5 pieds	> 30 pieds	Risque moyen à élevé
Herbe duvet (<i>Paspalum paniculatum</i>)	P3 : 30 pieds P8 : 2 pieds	> 30 pieds	Risque moyen à élevé
Piquant (<i>Bidens pilosa</i>)	P6 : 20 pieds	> 30 pieds	Risque moyen
Herbe de lait (<i>Euphorbia heterophylla</i>)	P7 : 20 - 30 pieds	> 30 pieds	Risque moyen
Enherbement	P1 : 50 % P2 : récolte P3 : 60 % P4 : < 5 % P5 : < 5 % P6 : 50 % P7 : 50 % P8 : < 5 % P9 : 20 %	> 30 %	Risque moyen à élevé

Les mauvaises herbes mal maîtrisées, sont les ennemies de la canne et de ceux qui la cultivent. Les pertes de rendement peuvent monter jusqu'à 20 tonnes par hectare dans le cas d'une forte infestation quand celles-ci ne sont pas combattues dans les 3 mois suivant la coupe. Un champ abandonné aux adventices perd, au minimum, 200 kg de canne/ha/jour en début de repousse (source : Caro Canne n°24, juillet 2011). Il est important qu'elles ne prennent pas de l'ampleur et de limiter l'infestation à un niveau inférieur à 30 %.

Lorsque la récolte manuelle de votre parcelle de canne est terminée, pensez à répartir les choux de canne sur la totalité de votre parcelle. Ce paillage retardera la levée des mauvaises herbes (MAE cf BSV n°9, mai 2012).

Il est important que les mauvaises herbes ne prennent pas de l'ampleur, aussi il convient de limiter l'infestation à un niveau inférieur à 30 % d'enherbement surtout concernant les lianescentes, les vivaces et celles qui poussent à travers les pailles de canne.



Illustration 3 : Tabac boeuf *Clidemia hirta* (A. Mansuy, CA)



Illustration 4 : Gros chiendent *Eleusine indica* (site Internet « poivrecaienne »)



Illustration 5 : Oumine *Cyperus rotundus* (A. Mansuy, CA)

Bulletin consultable en ligne sur le site de la Chambre d'Agriculture : www.reunion.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.